

**COMMUNE DE
BRIDES-LES-BAINS
(SAVOIE)**

N°	23	01	01
----	----	----	----

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier à 18H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le seize janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,

DATE DE LA CONVOCATION : 16/01/2023	Étaient présents : Monsieur PIDEIL Bruno, Maire Monsieur ABRIGNANI Bernard, 1 ^{er} adjoint Madame SHELLEY Peggy, 2 ^{ème} adjointe Monsieur MURAZ Jean-Marc, 3 ^{ème} adjoint Madame CHEDAL-ANGLAY Carole, 4 ^{ème} adjointe Monsieur LE SOURD Dominique, conseiller municipal délégué Monsieur FOURRAT Alexandre, conseiller municipal délégué Madame CHEDAL-MATER Noëlle, conseillère municipale Monsieur LE BRETON Frank, conseiller municipal Monsieur CARMES Jérémy, conseiller municipal
DATE D'AFFICHAGE : 16/01/2023	Absents représentés : Madame CHEDAL Carole, conseillère municipale représentée par Monsieur CARMES Jérémy
NOMBRE DE CONSEILLERS :	Absents excusés : Monsieur POLLIER Fabien, conseiller municipal délégué Monsieur HOUSSIN Gautier, conseiller municipal délégué Madame MARIE Nathalie, conseillère municipale Monsieur FALLETTA David, conseiller municipal
EN EXERCICE : 15	
PRESENTS : 10	
POUVOIRS : 1	
VOTANTS : 11	

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Monsieur FOURRAT Alexandre a été élu secrétaire de séance  
(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**N° 01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14  
DECEMBRE 2022**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2022.

Ceci exposé,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention  
(Monsieur ABRIGNANI Bernard)***

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2022.



Pour extrait conforme,  
**Le Maire**  
**Bruno PIDEIL**